

**République Française**  
**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de Haguenau-Wissembourg**

**Extrait du registre des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de communes Sauer  
Pechelbronn**

**Séance du 11/09/2023**

**Date de la convocation:**  
05/09/2023  
**Date d'affichage:**  
05/09/2023

L'an 2023 et le 11 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Kutzenhausen, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

**Nombres de membres:**  
Afférents au conseil  
communautaire : 36  
En exercice : 36  
Votants : 32

**Elus présents :** ISEL Roger

**Titulaires :** MMES : FÏLSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STURM Céline.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, WACKER Patrick, WERNERT Stéphane.

**Suppléants – avec délégation de vote :** MM : JUNG Jean-Yves représente WEINLING-HAMEL Elisabeth, ROS Jean-Charles représente FERBACH Dominique, HERRMANN Pierre représente WALTER Dany, SCHAEFER Marc représente DUDT Lysiane.

**Suppléants – sans délégation de vote :** MM : JOTZ Ludovic, ROCCHI Jacques.

**Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :**

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille donne procuration à ISEL Roger, DUDT Lysiane est représentée par SCHAEFER Marc, STIEFEL Martine donne procuration à LEDIG Evelyne, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth est représentée par JUNG Jean-Yves.

MM, FERBACH Dominique est représenté par ROS Jean-Charles, KLEIN Mathias donne procuration à CUNTZ Freddy, PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à WERNERT Stéphane, TRITSCHBERGER Hervé donne procuration à STURM Céline, WALTER Dany est représenté par HERRMANN Pierre, WEISS Damien donne procuration à SIEDEL Dominique.

**Elus suppléants excusés :**

MM : HEBTING Benoit, HOCH Georges, OSTER Rémy, ROMIAN Serge

**Elus absents :**

**Titulaires :** MME : CRONMULLER Martine

MM. RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

**Suppléants :** MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle.

MM., FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy.

**Secrétaire de séance :** M. BALL Jean-Claude

**Réf :** 061.2023  
**Vote :** A l'unanimité  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
**Mention exécutoire :** Oui

**061.2023 : Encaissement de cautions non restituées aux locataires de l'hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach.**

*et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu la délibération n°057.2021 du conseil communautaire en date du 27.09.2021 : « Hôtel d'entreprises de la Sauer : mise en vente du bâtiment. »,*

*Vu la délibération n°033.2022 du conseil communautaire en date du 20.06.2022 : « Hôtel d'entreprises de la Sauer : mise en vente du bâtiment : modification de la délibération n°057.2021 du 27.09.2021 en ce qui concerne le régime de TVA de ladite vente »,*

*Considérant la vente récente de l'hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach, bâtiment intercommunal mis à disposition de plusieurs entreprises, et donnant lieu à reversement de loyer et dépôt de cautions,*

*Considérant que plusieurs cautions versées n'ont pas été restituées aux locataires lors de leur départ, et que ces cautions sont toujours imputées sur le compte 165, compte à solder,*

*Considérant l'état n°7 de l'annexe n°2 au budget, de suivi des cautions encaissées, listant un total de 11 010 €*

*Considérant le budget annexe de l'exercice 2023 « bâtiments d'activités » n°64882,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De procéder à l'encaissement des cautions non restituées aux anciens locataires de l'hôtel d'entreprises de la Sauer, sur le budget annexe bâtiments d'activités n°64882, pour un montant de 11 010 € HT,**
- **De solder en conséquence le compte 165,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou*

Envoyé en préfecture le 17/09/2023

Reçu en préfecture le 17/09/2023

Publié le



ID : 067-200013050-20230911-D\_CC\_061\_2023-DE

*implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/09/2023

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le secrétaire de séance, BALL Jean-Claude

Le président, ISEL Roger